

Délibération n°D20240103

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Direction Générale

Secrétaire de séance : Julie TEJERIZO

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEPT NOVEMBRE à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 31/10/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (1), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ à la présentation n°2 « Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale ».

CONVENTION DE CO-FINANCEMENT VILLE CAB - ÉTUDE "ENTRÉES DE VILLE" - ACTION CŒUR DE VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN en date du 23 novembre 2018 portant création des opérations de revitalisation du territoire (ORT) ;

VU la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi climat et résilience en date du 22 août 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal de Bergerac en date du 14 juin 2018 par laquelle il a approuvé la convention cadre "Action cœur de ville" ;

VU la convention-cadre "Action cœur de ville" signée le 28 septembre 2018 entre l'État, les partenaires financiers du programme, la Commune de Bergerac et la Communauté d'agglomération bergeracoise ;

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) du 4 novembre 2019, des conseils municipaux de Bergerac du 12 novembre 2020 et de Creysse du 26 novembre 2020 sollicitant la mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire ;

VU la convention cadre "Action cœur de ville" de Bergerac et son avenant valant opération de revitalisation du territoire signée le 9 mars 2021 ;

VU l'arrêté 2021-03-078-ORT-24 de monsieur le préfet de la Dordogne en date du 19 mars 2021 portant homologation de l'avenant à la convention cadre "Action Cœur de ville" de Bergerac en convention d'opération de revitalisation de territoire ;

VU l'avis favorable du comité régional des financeurs en date du 2 novembre 2023 quant à la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville - opération de revitalisation du territoire de Bergerac - avenant relatif à la prolongation du programme de 2023 à 2026 ;

VU la délibération du conseil municipal de Bergerac en date du 9 novembre 2023 par laquelle il a approuvé les termes de l'avenant relatif à la prolongation du programme "Action cœur de ville" durant la période 2023

à 2026 ainsi que ses annexes à intervenir avec la Commune de Creysse, la CAB ainsi que l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque des Territoires, le Département de la Dordogne, l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, la SEM Urbalys Habitat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne ;

VU l'avenant relatif à la prolongation du programme "Action cœur de ville" durant la période 2023 à 2026 signé par les partenaires précités, le 20 décembre 2023 ;

VU le projet de convention de cofinancement à intervenir entre la Ville de Bergerac et la CAB pour une étude dite « entrées de ville » - Action Cœur de Ville ci-joint ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 28 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique ;

CONSIDÉRANT que pour la période « 2023-2026 » les « entrées de ville » à requalifier dans un principe de sobriété foncière sont jugés prioritaires au même titre que les quartiers de gare et que la définition du périmètre concerné s'appuie sur une volonté concertée des communes et EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention de co-financement à intervenir entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'agglomération bergeracoise pour une étude dite « entrées de ville » - Action Cœur de Ville ci-joint ainsi que le lancement de ladite étude ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatima BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 07/11/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 13 NOV. 2024
et de l'affichage en date du 13 NOV. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Julie TEJERIZO

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

